



SOMMAIRE

VACANCES | BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR PARTIR EN VACANCES ?

ÉVÈNEMENT | QUINZAINE DE LA PARENTALITÉ, 3E ÉDITION

ARRIVÉE D'UN ENFANT | INFORMATIONS COLLECTIVES ET GROUPES D'ÉCHANGES

APPLIS | FACILITEZ-VOUS LA VIE AVEC "CAF-MON COMPTE" ET "AMELI"

Besoin d'un coup de pouce pour partir en vacances ?

Les vacances, c'est une chance ! Malgré le contexte sanitaire, c'est la promesse de vivre des moments de détente, de partage en famille ou de découvrir d'autres horizons, loin des contraintes du quotidien. Malheureusement, près d'un foyer sur deux renonce chaque année à partir, souvent pour des raisons financières. C'est pour cela que la Caf de l'Isère vous aide à financer vos vacances dans les structures labellisées Vacaf.



Deux aides sont proposées par la Caf de l'Isère :

- l'aide aux vacances enfants si vos enfants partent seuls en colonie, en camp de vacances ou gîte d'enfants labellisé Vacaf ;
- et l'aide aux vacances familiales si vous partez en famille avec vos enfants dans un centre de vacances ou un camping labellisé Vacaf.

Ces deux aides sont cumulables dans la limite des fonds disponibles. Elles sont valables :

- toute l'année pour les familles ayant des enfants de moins de 3 ans
- seulement pendant les vacances scolaires pour toutes les autres familles.

Qui peut en bénéficier ?

Vous pouvez en bénéficier si vous remplissez les conditions d'attribution :

- vous avez perçu des prestations familiales de la Caf de l'Isère en octobre 2021,

- vous avez au moins un enfant à charge de moins de 16 ans,
- votre quotient familial de janvier 2022 est inférieur ou égal à 900 €.

Dans ce cas, vous avez reçu un courrier de la Caf de l'Isère dans votre compte allocataire vous permettant d'effectuer une réservation dans un centre agréé Vacaf pour un séjour en France d'une durée moyenne de 7 à 14 jours.

Sinon, cela signifie que vous ne répondez pas aux conditions d'attribution ou que votre situation n'est pas à jour dans votre dossier. Dans ce cas, pensez à mettre à jour votre situation familiale ou professionnelle dans l'espace Mon Compte pour être informé de vos droits et des aides !

Regardez également dans les "indésirables" de votre messagerie, notre mail y est peut-être arrivé par erreur.

Comment faire ?

Pour obtenir des informations sur les structures de vacances ou de loisirs labellisées Vacaf et effectuer une réservation : rendez-vous sur www.vacaf.org, sélectionnez le département « 38- ISERE » dans le menu déroulant et laissez-vous guider !

Pour en savoir plus, consultez la page « Les aides aux vacances Vacaf » sur caf.fr > Ma Caf (38 000).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans certaines conditions, vous pouvez vous faire accompagner par un travailleur social pour votre projet de vacances et bénéficier de l'aide aux vacances sociales.

Renseignez-vous auprès d'un travailleur social ou d'un centre social proche de chez vous.



1^{er} - 15 juin QUINZAINE de la PARENTALITÉ



Rendez-vous à la Quinzaine de la parentalité !

La Caf de l'Isère renouvelle l'organisation de la Quinzaine de la parentalité avec l'appui de ses partenaires. Du 1^{er} au 15 juin 2021, participez à de nombreux évènements pour toutes les familles et partout en Isère !

Conférences, expos, jeux, spectacles, ateliers, ciné-débat sur la parentalité... La Caf et ses partenaires (centres sociaux, communauté de communes, mairies, RAM, EAJE, LAEP, et de nombreuses autres associations et structures...) proposent durant quinze jours des animations dans tout le département.

L'objectif est d'apporter de la visibilité à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des familles, d'informer les parents et de favoriser des temps festifs et de partage en familles.

Des thèmes variés de la parentalité seront abordés comme devenir parents, la petite enfance, l'enfance, l'adolescence, la séparation, le décès, la maladie, le handicap, la précarité, le numérique, la scolarité ou encore la culture. Autant de sujets qui préoccupent les parents.

Pour cette 3^e édition, le « fil rouge » est le répit aux parents, prévention de l'épuisement parental.

La prise en compte de cette difficulté est importante et répond à un besoin repéré depuis la crise sanitaire. La détresse et fatigue des parents est plus marquée ces derniers mois.



L'ARRIVÉE D'UN ENFANT

Des informations collectives à Bourgoin-Jallieu, à Grenoble et en visio

Droits, prestations et services Caf, Assurance Maladie, PMI, aide à domicile : des intervenants vous accompagnent et répondent à vos interrogations lors des rencontres « l'arrivée d'un enfant » organisées par les Cités des familles. Ces sessions gratuites sont proposées tout au long de l'année, en présentiel ou en visio. Renseignements au 04 74 43 63 70 (Bourgoin-Jallieu) ou 04 76 50 11 00 (Grenoble).

Des groupes d'échanges entre parents en Isère

Vous souhaitez rencontrer et échanger avec d'autres parents sur des sujets liés à l'arrivée de votre enfant ? Les démarches, son développement, son alimentation, son sommeil, le mode de garde... Vous pouvez participer à des groupes d'échanges entre parents, situés en Isère et animés par des professionnels. C'est l'occasion de poser des questions, partager son expérience et obtenir les conseils de spécialistes. Retrouvez toutes les infos en flashant le QR code ci-dessous.



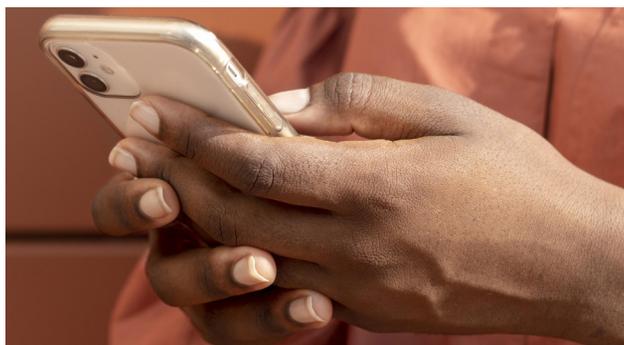
PROGRAMME

Retrouvez le programme complet des manifestations dans plusieurs lieux en Isère ou en visio [sur caf.fr](http://caf.fr) > Ma Caf (38000)



Téléchargez les applications mobiles Caf - Mon Compte et Compte ameli pour vous faciliter la vie !

Accessibles gratuitement sur Android et iOS, ces deux applications mobiles vous permettent d'accéder à de nombreux services depuis votre smartphone, à tout moment de la journée et sans vous déplacer !



Le compte ameli, l'application mobile de l'Assurance maladie vous permet notamment de :

- Récupérer une attestation de droit
- Demander une Carte européenne de l'Assurance Maladie pour vos voyages
- Déclarer vos changements de situation (déménagement, mariage, naissance...)
- Suivre le paiement des indemnités journalières
- Demander le rattachement d'un enfant sur la carte Vitale de l'autre parent
- Demander la Complémentaire Santé Solidaire
- Commander une nouvelle carte Vitale en cas de perte
- Suivre le remboursement de vos frais de santé
- Consulter des informations personnalisées liées à votre santé (arrêt du tabac, grossesse...)
- Réaliser une demande de procuration en ligne

Vous pouvez également transmettre vos feuilles de soins et un certain nombre de documents de manière dématérialisée : pour cela, RDV sur <https://pieces.cpam-isere.fr>

Besoin d'aide pour utiliser votre Compte ameli ?

Rendez-vous sur Pastel <https://pastel.cpam-isere.fr/> et Youtube « comment se créer un compte ameli en quelques clics » !

Caf – Mon Compte, l'application mobile de la Caf vous permet notamment de :

- Consulter vos alertes et vos messages : toutes les informations manquantes et importantes pour votre dossier sont signalées.
- Répondre à la Caf ou joindre un document demandé
- Suivre vos derniers paiements, retrouver vos attestations de paiements ou de quotient familial et vos relevés de compte
- Réaliser une déclaration trimestrielle de ressources pour le Rsa ou la Prime d'activité, une déclaration de maintien dans les lieux pendant l'été ou de bourse si vous êtes étudiant
- Envoyer le certificat de scolarité de vos enfants pour l'allocation de rentrée scolaire
- Consulter et rembourser vos dettes si nécessaire
- Déclarer un changement de situation (personnelle ou professionnelle)
- Autoriser votre conjoint à consulter les données du dossier et à réaliser des démarches
- Consulter le Chatbot pour avoir des réponses immédiates à vos questions et être aidé dans vos démarches.

Besoin d'aide pour utiliser Caf – Mon Compte ?

Rendez-vous sur ww.caf.fr > Menu > Aide > Utiliser Mon Compte > Appli Caf – Mon Compte !

NOUVEAU SUR CAF.FR - MON COMPTE

1/ Vous pouvez désormais envoyer un document (image ou pdf) à votre Caf en quelques clics sur votre espace Mon Compte (caf.fr ou appli) > rubrique Mes démarches > bouton Transmettre un document !

2/ Vous pouvez vous connecter via FranceConnect, une solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne. Avec ce système, vous pouvez choisir de vous connecter avec les identifiants d'un autre compte (par exemple votre compte ameli) !